

31060 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion

**Proposition de financement d'actions développées par  
le biais du fonds d'appui aux politiques d'insertion  
(FAPI)**

CP/2019/556

**Service chef de file :**

L - Mission aménagement, développement et emploi  
L110 - Direction

Résumé :

La loi de finances initiale pour 2017 a créé le fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) qui vise à apporter un soutien financier aux Départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion.

Conformément à la délibération CP/2017/149 prise lors de la réunion de Commission Permanente du 3 avril 2017, le Département du Bas-Rhin a conclu une convention de financement avec l'Etat pour une durée de trois ans soit 2017, 2018 et 2019.

Dans ce cadre, et conformément à la décision de la Commission Permanente du 28 mai 2018, approuvant les axes d'intervention du FAPI (CP/2018/156), il est proposé à la Commission Permanente d'approuver des financements aux structures qui démarrent leurs actions lors du dernier trimestre de l'année 2019.

**1 Développer la maîtrise de la langue française pour faciliter l'accès à des métiers en tension**

1.1 La plateforme de la langue française

1.1.1 Le contexte

Le manque de cours, le manque d'évaluation des besoins, le manque de coordination des dispositifs...sont autant de facteurs qui ne permettent pas de développer une approche cohérente et structurée des parcours d'insertion notamment pour les bénéficiaires du RSA.

L'Etat et plus spécifiquement dans le Bas-Rhin, la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale (DDDCS), a été à l'origine en 2017 de la création d'une plateforme départementale portée par le Groupement d'Intérêt Public, Formation Continue et Insertion Professionnelle Alsace (GIP FCIP Alsace).

1.1.2 L'objectif

Cette plateforme a trois missions :

- répertorier toute l'offre développée sur le territoire du département en matière d'apprentissage de la langue française. En effet, un certain nombre d'organismes

financés par l'Etat (DDDCS, Education Nationale, Université...), ainsi que par la Région, l'Eurométropole de Strasbourg, organisent des cours de langue française pour les personnes d'origine étrangère installées récemment ou bien même dont la venue en France est plus éloignée de plusieurs mois, voire plusieurs années.

- identifier les publics devant bénéficier de cours de français et analyser quel niveau et type de cours seraient nécessaires.
- proposer un ajustement entre l'offre et la demande si cela s'avère nécessaire et mettre en œuvre des sessions d'apprentissage de français afin de couvrir tous les besoins.

L'animation territoriale mise en œuvre en 2018 dans ce cadre a permis l'ouverture d'un réseau bas-rhinois des opérateurs du français, ainsi que la création de cartographies détaillées de l'offre de formation dans les zones rurales. L'accompagnement professionnel et la formation d'environ 130 formateurs et bénévoles sur le département se sont concrétisés en 2018.

Début 2019, le GIP FCIP a poursuivi sa mission d'appui au Comité départemental de la langue française avec l'objectif de

- mailler le territoire bas-rhinois et de couvrir les zones blanches en matière d'actions portant sur l'accès, l'apprentissage ou la formation à la langue française ;
- d'articuler l'offre de formation existante avec les formations proposées et financées par la Région ;
- d'œuvrer aux suites de parcours afin de mener les bénéficiaires vers une meilleure maîtrise de la langue française.

Pour l'année 2020, le GIP FCIP propose de consolider les actions mises en œuvre les deux premières années mais aussi de conforter l'animation des réseaux d'acteurs pour la construction de parcours d'apprentissage. Concrètement, et en réponse avec les demandes du terrain, il s'agit notamment de produire du matériel pédagogique d'apprentissage du français axé sur la thématique du monde socio-professionnel et des codes et postures (savoir-être en entreprise).

### 1.1.3 Le financement

Pour l'année 2019, le soutien financier du Département du Bas-Rhin à cette plateforme départementale pour la maîtrise de la langue française est sollicité par le GIP-FCIP Alsace pour un montant de 40 000 €. L'intérêt pour le Département du Bas-Rhin réside dans l'orientation et le suivi des bénéficiaires du revenu de solidarité active par l'organisme chargé de la mise en œuvre de la plateforme, le GIP-FCIP Alsace.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention au GIP-FCIP Alsace pour un montant de 40 000 € au regard des objectifs poursuivis par celle-ci.

## 1.2 Le déploiement d'une formation « Français Langues Etrangères » couplée avec les métiers du Vert et du Vivant

### 1.2.1 Le contexte

Les bénéficiaires du RSA très éloignés de l'emploi ont besoin de travailler sur leurs capacités à s'intégrer rapidement dans le monde du travail, à dépasser leurs représentations et à mettre en œuvre des savoirs-être adaptés aux attentes des employeurs. Ce travail préalable doit permettre de définir et de valider un projet et

d'améliorer l'employabilité des candidats.

Cette initiative de formation est née d'un constat : les migrants et les réfugiés non francophones sont de plus en plus nombreux à répondre aux offres d'emploi dans le secteur agricole. Très souvent, ils parlent peu ou très mal la langue française. Grâce à leur expérience dans ce secteur d'activité, acquise dans leur pays d'origine, ils réussissent à accomplir leurs missions et à fournir un travail de qualité.

### 1.2.2 L'objectif de l'action déployée

Pour aller plus loin dans l'accompagnement et être force de proposition dans le but de favoriser l'intégration par l'accès à l'emploi des migrants et réfugiés, le Département du Bas-Rhin, la Chambre d'Agriculture et l'association intermédiaire Germa ont décidé contribuer à développer les emplois dans le domaine de l'agriculture pour les bénéficiaires du RSA ne maîtrisant pas la langue française.

Ceci, à travers un projet qui allie l'apprentissage intensif du Français en tant que langue étrangère (FLE) et la maîtrise des techniques du maraîchage (de la plantation à la récolte). Les agriculteurs ont l'expérience des saisonniers étrangers et certains sont prêts à s'investir pour former des ouvriers agricoles. La formation sera plus pratique que théorique avec des plateaux techniques organisés à l'organisme de formation d'Obernai.

#### La formation en FLE activité et techniques du maraîchage

Cette formation sera suivie de 2 semaines de « Stages Découverte » encadrés par la Chambre d'Agriculture qui identifiera les entreprises agricoles intéressées par le projet. Puis, pour les stagiaires ayant acquis les compétences nécessaires, il sera proposé des missions de travail temporaire. L'objectif étant de permettre à chaque stagiaire d'acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires à une entrée en stage, en mission et de déterminer leur projet professionnel.

Il s'agit de mettre en œuvre, de façon adaptée, une action de formation d'apprentissage du français très pratique permettant de travailler dans le secteur de l'agriculture pour des bénéficiaires du RSA maîtrisant mal la langue française et ayant une expérience dans les métiers de l'agriculture :

Ce secteur offre de nombreuses opportunités d'emploi et de nombreuses offres ne sont pas pourvues notamment par un manque de maîtrise de la langue française des postulants dans ce domaine d'activité, aussi l'action vise à pallier cet obstacle à travers les mesures suivantes :

- la maîtrise des compétences socles et des compétences linguistiques en Français Langues Etrangères (FLE), ciblé dans le secteur précité pour la tenue pérenne d'un emploi ;
- une réactualisation ou un renforcement de compétences professionnelles par le biais de stages en entreprises ;
- la connaissance de l'environnement professionnel français ;
- l'élaboration et la validation d'un projet professionnel prioritairement dans ce secteur et la maîtrise des techniques de recrutement (CV et entretien d'embauche entre autres) ;
- l'engagement dans un parcours vers l'emploi et/ou la qualification.

Les prescripteurs sont des référents « opérateurs professionnels », des conseillers emploi du Département, de pôle emploi et des travailleurs sociaux inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle. Ils accompagnent des allocataires du RSA qui sont intéressés par ces métiers.

### 1.2.3 Le financement

Pour l'année 2020, le soutien financier du Département du Bas-Rhin est sollicité par l'association GERMA pour un montant de 20 000 € soit 393 heures de formation.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention à l'association GERMA pour un montant de 20 000 € afin de permettre à des BRSA de s'intégrer dans le milieu professionnel agricole.

## **2 Accéder au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) : une première et nécessaire action qualifiante dans le domaine de l'animation**

Cette action est destinée aux bénéficiaires du RSA qui souhaitent reprendre une activité dans le domaine de l'animation ou du secteur périscolaire.

### 2.1 Le contexte

Les collectivités territoriales, et notamment les Communes, sont confrontées à une forte demande des parents pour la prise en charge de leurs enfants sur le temps non scolaire.

Les conditions de recrutement des salariés destinés à accueillir les mineurs sur le temps non scolaire sont en effet de plusieurs ordres :

- il doit s'agir de « personnes de confiance », et cela bien au-delà de la vérification du casier judiciaire,
- les personnes recrutées doivent être formées ou en voie de formation aux métiers de l'animation ou de la petite enfance,
- elles doivent accepter des temps très partiels. Les pics de demande de prise en charge se situent en effet sur deux tranches horaires (12-14h et 15h-17h), à raison de 4 jours par semaine, vacances scolaires non comprises.

Le BAFA consiste en une étape de formation aux bases du métier d'animateur, et implique

une mobilisation personnelle permettant aux personnes de reprendre confiance en elles et ainsi d'avoir plus de chances lors des entretiens de recrutement. Pour les employeurs, le BAFA constitue le niveau de base requis pour les recrutements.

Très peu de bénéficiaires du RSA du Bas-Rhin sont titulaires de ce brevet. Une des raisons de cet état de fait, est que celui-ci n'est financé ni par la Région, ni par Pôle Emploi.

### 2.2 L'objectif et le public visé

En 2018, le FAPI a permis la formation de 53 personnes aux modules du BAFA. 27 de ces participants ont pu intégrer un emploi.

Pour 2020, il est proposé à la Commission Permanente de décider du renouvellement de cette action.

Les prescripteurs sont les référents « opérateurs professionnels », les conseillers emploi du Département, les conseillers professionnels de Pôle Emploi et les travailleurs sociaux qui accompagnent les bénéficiaires du RSA inscrits dans une démarche d'insertion

professionnelle, intéressés par les métiers de l'animation, qui souhaitent passer le BAFA et qui n'en n'ont pas les moyens financiers.

### 2.3 Le financement

L'association AROEVEN propose la formation de 80 personnes sur l'année 2019 sur l'ensemble des sessions, une à chaque période de vacance scolaire (soit 10 à 12 sessions par an), pour un montant de 17 000 €.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 17 000 € à l'association AROEVEN pour 2019.

## **3 Encourager le portage salarial pour permettre le recrutement des personnes en contrats aidés et d'engager des publics en difficulté dans des parcours professionnels. Une plateforme à l'emploi dans le domaine de l'agriculture : Terrajob**

### 3.1 Le contexte

L'ancrage territorial des productions et services des entreprises agricoles, viticoles, maraichères, horticoles ou paysagères est une réalité prégnante en Alsace, portée par une grande diversité de productions. Consommer local, s'inscrire dans des productions de qualité et dans des conditions de production sécurisées et adaptées aux ressources, assurer une dynamique économique des territoires sont autant d'enjeux également partagés. Cette production diversifiée est également génératrice d'emplois pérennes pour le renouvellement des générations de chefs d'entreprise, mais aussi de nombreux emplois temporaires ou saisonniers.

La difficulté actuelle liée au recrutement de salariés agricoles dans de nombreuses filières, dont le constat est partagé par les acteurs majeurs de l'activité et de l'emploi agricole, conduit la profession vers la recherche de solutions partagées et locales, dont les Groupements d'employeurs ou encore la mise en réseau des moyens d'accompagnement des entreprises vers l'emploi.

### 3.2 Les enjeux

Ce projet consiste à créer en premier lieu un groupement d'employeurs sur une échelle actuellement départementale. Ce groupement, constitué à la base des principales Organisations Professionnelles Agricoles liées à l'emploi en agriculture (cf. partenaires), a vocation à intégrer de nombreuses exploitations ou entreprises génératrices d'emploi et à identifier des profils de salariés qui seraient mis à disposition, voire, à terme, insérés au sein des exploitations. Le statut de GEIQ (Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification), choisi par les adhérents actuels, permettra de consolider par des parcours de formation professionnelle la compétence et l'expérience des candidats à l'emploi. Ce dossier s'inscrit donc de manière directe avec le travail d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA dans les secteurs agricoles, du vert et du vivant de la convention avec la Chambre d'agriculture.

Dans un deuxième temps, les partenaires s'accorderont pour développer de manière synergique et partagée un dispositif d'accompagnement à l'emploi vers les entreprises (conseils, formations, prestations aidantes,...)

Il s'agit de porter une initiative nouvelle en matière de :

- Source de main-d'œuvre, d'information et de conseil pour les entreprises

- Source d'emploi pour des personnes en recherche de solution d'emploi, intégrant des parcours de formation professionnalisant
- Dynamique collective d'organisations professionnelles dans les secteurs de l'agriculture et des métiers du vert et du vivant.

Le projet vise à :

-Permettre à 10 à 15 bénéficiaires du RSA d'intégrer un groupement d'employeurs pour consolider leur parcours professionnel

### 3.3 Les objectifs

-Permettre à de nombreuses entreprises (membres) de sécuriser leur besoin de main d'œuvre et leurs activités de production et de service local

### 3.4 Le financement

L'association GERMA se propose de porter le volet administratif du dossier durant le temps d'incubation nécessaire à la création et à l'assemblée constitutive du groupement d'employeurs Terrajob. Ce collectif est porté par sept organisations professionnelles agricoles dont la Chambre d'agriculture.

L'aide du Département vise à lancer le dispositif qui a vocation à assurer à terme son financement.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer à l'association GERMA une subvention d'un montant de 40 000 €, permettant le démarrage de la mise en œuvre de la plateforme à l'emploi dans le secteur agricole, Terrajob.

## **4 La préparation ultime à l'accès à l'emploi, par l'acquisition des bases des savoirs-être nécessaires pour réussir son recrutement : la mobilisation vers l'emploi des moins de 30 ans sur le territoire Ouest**

Les structures intervenant sur ce territoire auprès de ce public (Mission Locale, UTAMS, Entraide Emploi, Pôle Emploi...) ont constaté que :

- le fossé se creuse entre les BRSA et l'emploi. Beaucoup de personnes ont perdu leur capacité à se projeter et sont éloignées de la culture du travail, notamment les jeunes ;
- le vivier de jeunes allocataires en situation d'employabilité est restreint pour de multiples raisons : les niveaux de formation scolaire et professionnelle sont très faibles, l'expérience professionnelle est très courte voire inexistante, la situation familiale est souvent compliquée (un nombre important de mères isolées) ;
- le potentiel local d'emplois existe, mais le public accompagné par les opérateurs professionnels n'est pas en capacité de l'alimenter.

### 4.1 Les finalités, objectifs et contenu du projet

L'action a démarré en 2018 et est actuellement exclusivement à destination des jeunes BRSA qui résident sur la Communauté de Commune du Pays de Saverne.

Au 31/08/2019, 70 jeunes ont bénéficié de cette action dont 37 toujours en cours

d'accompagnement. Pour 2020, il est proposé cette action à tout jeune BRSA âgé de 30 ans et moins vivant sur le territoire ouest. Il est ainsi envisagé d'intégrer 40 nouveaux participants.

La finalité de ce projet est de réussir à rompre avec "la culture de l'assistanat" et de mobiliser vers l'emploi ce public jeune qui en est éloigné. Via cette action, la marginalisation de ce public ainsi que des comportements addictifs et autres, qui peuvent à long terme engendrer des coûts pour notre société devrait être évitée.

Cette opération de mobilisation tournée vers les jeunes allocataires du RSA vise à augmenter leur employabilité en créant les conditions permettant de se construire un parcours progressif d'accès à la qualification et à l'emploi.

Il sera proposé à ce public un accompagnement socio-professionnel renforcé et une mobilisation dans l'emploi via la participation à des activités citoyennes. Chaque jeune intégrant l'action bénéficiera de cet accompagnement socio-professionnel renforcé. La mobilisation dans l'emploi sera proposée à une vingtaine de jeunes.

#### 4.1.1 La mobilisation dans l'emploi : participation à des activités citoyennes avec encadrement technique

Il s'agira de permettre aux bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi une prise d'activité progressive (7h30/semaine) par quatre équipes de 4 personnes, qui effectueront des activités citoyennes dans les communes, associations et autres structures du territoire d'intervention de l'Utams.

Un tutorat technique sera effectué par un encadrant. Un encadrant assurera avec le véhicule de l'association les déplacements sur les chantiers. Il organisera les activités citoyennes tout en accompagnant les bénéficiaires, afin de favoriser leur adaptation/réadaptation à une situation professionnelle.

#### 4.1.2 La mise en place d'un accompagnement socio-professionnel

L'accompagnement socio-professionnel renforcé portera sur deux thématiques une dite « social » et l'autre « de préparation vers la qualification et/ou l'emploi ».

L'accompagnement « social » consistera à aider les jeunes BRSA dans la résolution et la gestion de leurs problématiques sociales qui représentent un frein à leur insertion professionnelle. Un accent devra être mis dans la résolution de leurs difficultés telles que le mode de garde, la mobilité, le budget, le logement la famille, leur permettant ainsi d'organiser et gérer une reprise d'activité et de s'y maintenir.

L'accompagnement « de préparation vers la qualification et/ou l'emploi » aura pour objectif de permettre aux personnes de s'inscrire dans un parcours de qualification et d'insertion professionnelle durable. Ainsi, un travail sur le projet professionnel et les savoirs être leur sera proposé.

En complémentarité à cet accompagnement socio-professionnel s'ajoutera un accompagnement professionnel par Pôle Emploi.

#### 4.2 Les résultats escomptés

Pour chaque jeune suivi, il s'agira de :

- lever ses freins à l'emploi ;
- accéder à une gestion autonome de son parcours progressif vers la qualification et l'emploi ;
- augmenter son employabilité par l'accès à la qualification ou par la prise d'un emploi durable ou de transition ;
- s'engager dans les actions proposées.

#### 4.3 Le budget

Le budget prévisionnel de l'action propose les financements annuels suivants pour l'année 2020 :

	Montant en €
FSE/CD (convention en cours)	38 392
Conseil Départemental FAPI	15 500
Stratégie de prévention de la lutte contre la pauvreté	15 000
Crédit Insertion CD	40 000
Fonds d'aide aux jeunes	10 500

Pour l'année 2020, le soutien financier du Département du Bas-Rhin est sollicité par l'association Entraide Emploi pour un montant de 15 500 €.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention à l'association Entraide Emploi pour un montant de 15 500 €.

La commission Emploi Logement Insertion, réunie le 18 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Identifiant de l'AE	Libellé de l'AE	Montant de l'AE	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé FAPI
FAPI 2018/2019	P 2018 - 2019 FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION	591 000 €	17 360 €	17 000 €
FAPI 2019/2020	P 2019 - 2020 FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION	120 000 €	120 00 €	115 500 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 132 500 € selon la répartition suivante :*

*\* au GIP FCIP Alsace un montant de 40 000 € pour 2019 au titre de la mise en oeuvre et déploiement de la plate-forme de la langue française ;*

*\* à l'association Germa un montant de 20 000 € au titre d'une formation langue étrangère dans le domaine de l'agriculture ;*

*\* à l'association AEROVEN un montant de 17 000 € permettant l'organisation de sessions BAFA ;*

*\* à l'association GERMA un montant de 40 000 € permettant la mise en œuvre de la plateforme de mise à l'emploi Terrajob*

*\* à l'association Entraide Emploi d'un montant de 15 500 € permettant la préparation à l'emploi de jeunes BRSA de moins de 30 ans.*

*- approuve le projet de convention financière, joint en annexe ;*

*- autorise son président à signer la de convention financière, à conclure à cet effet entre le Département et les organismes cités ci-dessus.*

Strasbourg, le 22/11/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY